

FEUILLE ANNEXE

AU DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES
ÉTÉ 2022

Enfant :

Nom : Prénom : Né(e) le :
Adresse :
Commune : Code Postal : Tél :
Taille de l'enfant (certaines activités nécessitant cette information) :

PÉRIODE D'ACCUEIL DE LOISIRS

Site de Bourlon

- Du 11 au 15 juillet (soit 4 journées)
- Du 18 au 22 juillet (soit 5 journées)
- Du 25 au 29 juillet (soit 5 journées)

Restauration le midi oui non

Site d'Écourt-Saint-Quentin

- Du 11 au 15 juillet (soit 4 journées)
- Du 18 au 22 juillet (soit 5 journées)
- Du 25 au 29 juillet (soit 5 journées)

Restauration le midi oui non

Site de Graincourt-Les-Havrincourt

- Du 11 au 15 juillet (soit 4 journées)
- Du 18 au 22 juillet (soit 5 journées)
- Du 25 au 29 juillet (soit 5 journées)

Restauration le midi oui non

Site d'Inchy-en-Artois

- Du 11 au 15 juillet (soit 4 journées)
- Du 18 au 22 juillet (soit 5 journées)
- Du 25 au 29 juillet (soit 5 journées)

Restauration le midi oui non

Site d'Oisy-le-Verger

- Du 11 au 15 juillet (soit 4 journées)
- Du 18 au 22 juillet (soit 5 journées)
- Du 25 au 29 juillet (soit 5 journées)
- Du 1^{er} au 5 août (soit 5 journées)

Restauration le midi oui non

Site de Rumaucourt

- Du 11 au 15 juillet (soit 4 journées)
- Du 18 au 22 juillet (soit 5 journées)
- Du 25 au 29 juillet (soit 5 journées)

Restauration le midi oui non

Accueil / Départ échelonné (de 8h à 9h et de 17h à 18h pour tous les sites)

Votre enfant utilisera-t-il le service d'accueil et / ou de départ échelonné?

- Site de Bourlon : matin : oui non soir : oui non
- Site d'Écourt-Saint-Quentin : matin : oui non soir : oui non
- Site de Graincourt-Les-Havrincourt : matin : oui non soir : oui non
- Site d'Inchy-en-Artois : matin : oui non soir : oui non
- Site d'Oisy-le-Verger : matin : oui non soir : oui non
- Site de Rumaucourt : matin : oui non soir : oui non

Partie réservée au service:

Assurance

Fiche sanitaire de liaison DDCS

Notification d'aide aux temps libres Caf 2022



Transport

Site Oisy-le-Verger

Circuit n°1 :

Du 11 au 29 juillet Épinoy, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, Palluel.

Du 1^{er} au 5 août : Épinoy, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, Rumaucourt, Écourt-Saint-Quentin, Palluel

Ramassage

Votre enfant utilisera-t-il le service de ramassage?

Matin oui non

Soir oui non

À partir de quelle commune ?

.....

Site Inchy-en-Artois

Circuit n°2 :

Du 11 au 29 juillet Marquion, Baralle, Buissy,

Sains-les-Marquion

Ramassage

Votre enfant utilisera-t-il le service de ramassage?

Matin oui non

Soir oui non

À partir de quelle commune ?

.....

Site Bourlon

Circuit n°3 :

Du 11 au 29 juillet Pronville-en-Artois, Quéant, Lagnicourt-Marcel

Ramassage

Votre enfant utilisera-t-il le service de ramassage?

Matin oui non

Soir oui non

À partir de quelle commune ?

.....

Autorisation parentale

L'enfant est-il autorisé à rentrer seul le soir (à la sortie de l'accueil de loisirs) ? oui non

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à la sortie de l'accueil de loisirs :

Nom et prénom des personnes autorisées
1 -
2 -
3 -

Les personnes désignées doivent être munies d'une pièce d'identité

Modifications (ne pas tenir compte de cette question pour une première inscription)

Y a-t-il eu des changements de situation (problèmes de santé de l'enfant, problèmes familiaux...)

depuis la dernière inscription de l'enfant dans nos Accueils de loisirs ? oui non

Si oui, lesquels :

.....
.....
.....

Participation financière de la famille

Je m'engage à régler la somme de € en règlement de la totalité du séjour (accueil de loisirs, cantine) pour enfant(s).

Fait à le

Signature

PROTOCOLE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE COVID-19

1. Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil.

En cas de fièvre (38° ou +) ou de symptômes évoquant le Covid-19 chez le mineur, celui-ci ne devra pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre. Informer le directeur des raisons de son absence.

2 L'accueil du matin et du soir sera mis en place à l'extérieur du site.

3. En cas de symptôme, les parents de l'enfant seront avertis et doivent venir le chercher.

4. À partir de 6 ans, port du masque obligatoire pour les mineurs, fourni par les parents. Masque de type chirurgical ou catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dans les transports collectifs, sous réserve des consignes de l'État à venir.

5. Engagement à respecter l'organisation sécuritaire du centre de loisirs (le respect des gestes barrières et des activités adaptées au contexte exceptionnel).

Lu et accepté, le.....

Signature

Nos accueils de loisirs sans hébergement sont subventionnés par la CAF du Pas-de-Calais et la MSA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de votre demande.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en contactant le correspondant Informatique et libertés de la Communauté de Communes Osartis-Marquion ou par courrier à l'adresse postale mentionnée ci-dessous.

Communauté
de Communes
Osartis-Marquion



► Annexe de Marquion
Service Enfance Jeunesse

75, rue de la Chapelle

62860 Marquion

Tél : 03 21 73 57 37

ou 03 21 73 73 67

service.jeunesse@cc-osartis.com